

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 039-243900420-20251217-145_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 17 décembre 2025

Date de convocation
05 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, mercredi 17 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Modification du tableau des emplois budgétaires
N°145/2025

Nombre de membres

40

Présents

33

Représentés

2

Excusés

3

Votants

35

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Degay, Brochet, Timal, Poulin, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Sermier (procuration à M. Truchot), Falcinella-Gillard (procuration à M. Chalumeau), M. Dejeux.

Absents MM. Pichon, Poctier, Baton, Coutrot.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du CST en date du 02 décembre 2025,

Le Président expose aux conseillers communautaires de modifier le tableau des emplois budgétaires comme suit :

Mutualisation

Chissey-sur-Loue

L'agent aujourd'hui en poste au sein du secrétariat de mairie de Chissey-sur-Loue part en retraite en mars 2026.

Monsieur le Maire de Chissey a sollicité la Communauté de communes du Val d'Amour pour mutualiser ce poste, dès la prise de fonction de l'agent remplaçant.

La commune devra transmettre au service RH toutes les pièces justificatives attendues.

A compter du 1^{er} janvier 2026, le poste sera mutualisé.

Mont-sous-Vaudrey

Un des agents en poste au sein du secrétariat de mairie de Mont-sous-Vaudrey a quitté ses fonctions ce mois.

Madame le Maire de Mont-sous-Vaudrey a sollicité la Communauté de communes du Val d'Amour pour mutualiser ce poste, dès la prise de fonction de l'agent remplaçant.

Aussi, à compter du 1^{er} novembre 2025, le poste est mutualisé.

La commune devra transmettre au service RH toutes les pièces justificatives attendues.

Impact de la mutualisation sur le personnel

L'organisation du travail, les conditions de travail et la rémunération des agents ne seront pas impactées par la mutualisation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le nouveau tableau des emplois budgétaires.

FILIERE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	CADRE D'EMPLOI / GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS PROPOSES
Emploi fonctionnel de direction	A	DGS (détaché)	DGS (détaché)	1	1
	A	Attaché Territorial	Attaché principal	1	1
Filière administrative	A	Attaché Territorial	Attaché	3	3
	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal de 2ème classe	0	1
	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur	8	8
	C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	4
	C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	6	6

	C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif	12	12
Filière Technique	A	Ingénieur Territorial (en détachement)	Ingénieur principal (en détachement)	0	0
		Ingénieur	Ingénieur ppal	1	1
	A	Ingénieur Territorial	Ingénieur	0	0
	B	Technicien territorial	Technicien principal 2ème classe	1	1
	B	Technicien territorial	Technicien	3	3
	C	Agent de Maitrise Territorial	Agent de Maitrise principal	2	2
	C	Agent de Maitrise Territorial	Agent de Maitrise	4	4
	C	Adjoint Technique	Adjoint tech principal 1ère classe	1	1
	C	Adjoint Technique	Adjoint tech principal 2ème classe	3	3
	C	Adjoint Technique	Adjoint technique	27	27
Filière Cultu relle	A	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	0	0
Filière Culturelle Filière Animation	B	Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation ppal 2e cl	1	1
	B	Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation	1	1
	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint patrimoine	3	3
	B	Animateur territorial	Animateur principal	1	1
Filière Animation Filière Sociale	B	Animateur territorial	Animateur	2	2
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	2
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4	4
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	26	26
	A	Educateur territorial de jeunes enfants classe exc	Educateur de jeunes enfants classe Exc	0	0

Filière Sociale	C	Agent social	Agent social	0	0
	B	Auxiliaire de Puer		1	1
Filière médico-sociale	B	Moniteur-Educateur et Intervenant familial	Moniteur-Educateur et Intervenant familial	1	1
Filière médico-sociale	C	ATSEM	ATSEM principal 2ème classe	1	1
Emploi non-permanent	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	1
Emploi non-permanent : Saisonnier	C C	Adjoint technique	Adjoint technique	3	3
Emploi non-permanent : accroissement d'activité		Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	3	3
Emploi non-permanent Contrat de projet	B - Volontaire Territorial en Administration (VTA)			1	1
Emploi non-permanent Contrat de projet	C - Conseiller numérique			2	2
TOTAL	TOTAL			130	131

Les 2 postes nouvellement mutualisés sont ainsi créés. Mais un seul fait varier les effectifs, le second étant occupé par un agent déjà en poste au sein de la collectivité qui a souhaité bénéficier d'une mobilité interne.
 Passage de 130 à 131 agents

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Brochet
Secrétaire de séance

